Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260416-C_2026_04_16_02-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 10 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président sortant.

Le jeudi 16 avril 2026 à 18 h 00

Pour la séance d'installation de la nouvelle mandature
(ouverture de la séance par Marie-Claire DUPONT à 18 h 12)

Sont présents :
M. Stéphane LE DOARÉ, **réélu président à l'occasion de cette séance d'installation ;**
Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **élus vice-président(e)s à l'occasion de cette séance d'installation ;**
Mme Valérie DRÉAU, **élue conseillère communautaire déléguée à l'occasion de cette séance d'installation ;**
M. Matthieu BEREHOUC **(Assesseur)**, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT **(Doyenne)**, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ **(Assesseur)**, M. Johny MEUR, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme Catherine LE FUR DEVINCK à M. Yannick LE MOIGNE
M. Daniel LE PRAT à Mme Nathalie CARROT TANNEAU
M. Laurent MOTREFF à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :
M. Kévin CRENN

Assistent également à la réunion :
Mmes BÉDART, BRUGALAIS, CHARLOT, COTTEN, CUILLANDRE, GEFFROY, LEMÉE, LOC'H, LOUSSOUARN, MELON, ROPARS, MM. BARGAIN, BOURDON, DUBOURG, GAUTHIER, LANCRET, LE BERRE, MARTIN, MILIN, SANCHEZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Johny MEUR

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	41
Votants	44

Date de la convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage : 10 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260416-C_2026_04_16_02-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 16 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-16-02
Objet : Composition du bureau communautaire	Classification : 5.1 – Élection exécutif

Le président expose que l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales précise que le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Les conseillers communautaires délégués sont les membres du bureau, autre que le président et les vice-présidents, qui bénéficient d'une délégation de fonction dès lors que tous les vice-présidents en ont déjà une (article L. 5211-9).

Considérant que le conseil communautaire doit fixer la composition du bureau communautaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que le bureau est composé du président, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)